



COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT



PRESS RELEASE

511th meeting of the Council

- Economic and Financial Affairs -

Luxembourg, 17 April 1978

President: Mr Knud HEINESEN,
Minister for Finance
of the Kingdom of Denmark

477/78 (Presse 46)

100

11. The first part of the document
is a list of names and addresses.

101

At the end of the document
there is a list of names and addresses
which are the same as those in the
first part of the document.

102

17.IV.78

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Gaston GEENS Minister for Finance

Denmark:

Mr Knud HEINESEN Minister for Finance
Mr Kurt HANSEN State Secretary,
Ministry of Economic Affairs

Germany:

Mr Hans MATTHÖFER Federal Minister for Finance
Mr Manfred LAHNSTEIN State Secretary,
Federal Ministry of Finance
Mr Otto SCHLECHT State Secretary,
Federal Ministry of Finance

France:

Mr René MONORY Minister for Economic Affairs
and Finance

Ireland:

Mr Brendan DILLON Ambassador,
Permanent Representative

Italy:

Mr Filippo PANDOLFI Minister for the Treasury

17.IV.78

Luxembourg:

Mr Gaston THORN	Minister for Foreign Affairs
Mr Jacques POOS	Minister for Finance

Netherlands:

Mr Frans ANDRIESSEN	Minister for Finance
---------------------	----------------------

United Kingdom:

Mr Denis HEALEY	Chancellor of the Exchequer
-----------------	-----------------------------

Commission:

Mr François-Xavier ORTOLI	Vice-President
Mr Richard BURKE	Member
Mr Christopher TUGENDHAT	Member

o

o

o

FOLLOW-UP TO THE MEETING OF THE EUROPEAN COUNCIL IN COPENHAGEN

The Council held an exchange of views on the follow-up to the discussions which had taken place in the European Council on 7 and 8 April 1978 regarding the economic situation in the Community and its Member States. The discussion enabled the Council to lay down the procedure to be followed for devising, on the basis of the guidelines set forth by the European Council, an overall strategy whereby the objectives of growth and stability laid down by the Heads of Government might be attained.

INTERIM COMMITTEE OF THE INTERNATIONAL MONETARY FUND

The Council made preparation for the meeting of the Interim Committee of the International Monetary Fund to take place in Mexico on 29 and 30 April 1978. The Council also finalized the statement which its President was to make on behalf of the Community at that meeting.

INSURANCE

The Council recorded its agreement on the Directive on the co-ordination of the laws, regulations and administrative provisions relating to co-insurance. This Directive governs the conditions under which co-insurance operations must be carried out by Community undertakings in respect of risks situated within the Community. It constitutes a step towards the co-ordination of all insurance operations which may be carried out by virtue of freedom to provide services.

o

o

o

The Council also took stock of progress in other insurance sectors, with particular reference to the proposal for a first Directive on life assurance and the proposal for a second Directive on the co-ordination of the laws, regulations and administrative provisions relating to direct insurance other than life assurance. It welcomed the progress made in this sector and instructed the Permanent Representatives Committee actively to pursue its proceedings in this connection.

MISCELLANEOUS DECISIONS

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulation concerning the arrangements applicable to trade in the agricultural sector between the European Economic Community and Cyprus.

o

o

o

Research/ECSC

The Council adopted in the official languages of the Communities, the Decision adopting a multi-annual research and development programme (1978-1980) for the European Economic Community in the field of paper and paperboard recycling (indirect action).

The Council gave its assent, pursuant to Article 55(2)(c) of the ECSC Treaty, to two Community coal research programmes in the fields of mining engineering and product beneficiation and to the establishment of a research programme on "Industrial Hygiene in Mines".

The Council also gave its assent, as requested by the Commission,

- pursuant to Article 54(2) of the ECSC Treaty, to the partial financing of a project for the construction of a generating set in Carling by the Charbonnages de France (Coalmines of the Bassin de Lorraine);
- pursuant to Article 56(2)(a) of the ECSC Treaty (Société Lorraine de Développement et d'Expansion, France).

Appointments

The Council adopted the Decision appointing the members and alternate members of the Committee of the European Social Fund for the period 17 April 1978 to 16 April 1980.

These appointments are as follows:

1. GOVERNMENT REPRESENTATIVES

	(a) <u>Members</u>		(b) <u>Alternates</u>
Belgium	Mr J. DENYS	Mr R. ETIENNE	Mr P. CHEVREMONT
Denmark	Mr H. BOSERUP	Mrs B. KONDRUP	Mr M. BULOW- LUDVIGSEN
Germany	Dr R. MILLER	Dr S. SCHUMM	Dr G. FAUST
France	Mr H. CHAVRANSKI	Mr J.P. HUCHON	Mr M. RAMOND
Ireland	Mr M.C. O'RIORDAN	Mr J.A. AGNEW	Mr J. STAPLETON
Italy	Dr A. GALLO	Dr A. CAVALLARO	Dr L. CRISTO- FANELLI
Luxembourg	Mr R. SCHINTGEN	Mr E. EMRINGER	Mr Y. MERSCH
Netherlands	Mr W.A. RENARDEL DE LAVALETTE	Drs J.A. WALDUS	Mr J.W.S. PABON
United Kingdom	Mr D.J. HODGKINS	Mrs D.M. ELLISON	Mr G.R. WILSON

2. REPRESENTATIVES OF EMPLOYERS' ORGANIZATIONS

	<u>(a) Members</u>		<u>(b) Alternates</u>
Belgium	Mr D. DE NORRE	Mr R. DUSSENNE	Mr G. OTTENBOURGH
Denmark	Mr P. SCHADE- POULSEN	Mr J. STENBJERRE	Mr H.S. CHRISTENSEN
Germany	Dr M. HAUSHOFER	Dr W.D. LINDNER	Mr R. EBERT
France	Mr B. VEVER	Mr L. LAPIERRE	Mr M. AMIS
Ireland	Mr J.F. KEARNEY	Mr J. LYNCH	Mr S. DOYLE
Italy	Dott C. POLITI	Avv G. CAPECCHI	Dott G. PAGGI
Luxembourg	Mr L. JUNG	Mr A. ROBERT	Mr M. SAUBER
Netherlands	Mrs/Mr C. HAK	Mr J.S.H. HUIJBEN	Mrs G.A. DE LANGE
United Kingdom	Mr M. MORTON	Mr D. DEUCHAR	Mr J. SCATES

3. TRADE UNION REPRESENTATIVES

	<u>(a) Members</u>		<u>(b) Alternates</u>
Belgium	Mr J. GEYETOT	Mr R. VAN DEPOELE	Mr A. COLLE
Denmark	Mr S. BACHE VOGNBJERG	Mr P. NIELSEN	Mr H. HINRICH
Germany	Dr U. ENGELEN- KEFER	Mrs T. PÜTZ	Mr E. SCHUPETA
France	Mr J. TESSIER	Mr B. DIZIER	Mr A. FAESCH
Ireland	Mr P. CARDIFF	Mr D. NEVIN	Mr D. MURPHY
Italy	Dott E. VERCEL- LINO	Mr A. IZZO	Mr G. CAVAZZUTI
Luxembourg	Mr J. CASTEGNARO	Mr A. MIRKES	Mr H. DUNKEL
Netherlands	Mr J.H. TER HORST	Mr C.N.M. COMMANDEUR	Mr D.H. GRASMAN
United Kingdom	Mr C.H. URWIN	Mr K. GRAHAM

073941

NOTE BIO(78) 142 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU GROUPE, A M LE DIRECTEUR GENERAL DG I
ET A M OPITZ, DG VIII

PREPARATION CONSEIL ECO-FIN DU 17.4.1978 A LUXEMBOURG (M. CWIK)

LE CONSEIL COMMENCERA SES TRAVAUX A 15 H APRES AVOIR EU DES
ECHANGES INFORMELS AUTOUR D UN DEJEUNER EN CADRE RESTREINT.

IL Y A QUATRE PRINCIPAUX POINTS SUR L ORDRE DU JOUR :

1) SUITE A DONNER A LA SESSION DU CONSEIL EUROPEEN DES 7/8.4.1978

AU SUJET DE CE POINT QUI SERA NOTAMMENT TRAITE DANS LE CADRE
RESTREINT, IL Y AURA UN RESUME DES DISCUSSIONS PAR LA PRESIDENCE.
A L EGARD DE L ATTITUDE DE LA COMMISSION A CE SUJET, ON PEUT
RESUMER COMME SUIVIT :

LA COMMISSION SE FELICITE DES DEBATS DU CONSEIL EUROPEEN SUR LA
NECESSITE D ASSURER UNE STABILITE MONETAIRE ACCRUE TANT A L INTE-
RIEUR DE LA COMMUNAUTE QU A L ECHELLE MONDIALE ET DE CONTROLER
LES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PERTURBATEURS.
CES ORIENTATIONS REJOignent TOUT A FAIT LES PREOCCUPATIONS DE LA
COMMISSION. LES INSTANCES COMMUNAUTAIRES (COMITE MONETAIRE, COMITE
DES POLITIQUES ECONOMIQUES, COMITE DES GOUVERNEURS) TRAVAILLENT
D AILLEURS SUR CES PROBLEMES, NOTAMMENT SUR LA BASE DES IDEES QUE
LA COMMISSION A PROPOSEES DANS SES DIFFERENTES COMMUNICATIONS
DEPUIS NOVEMBRE 1977 EN CETTE MATIERE (UEM. DOC. NOS COM(77) 443,
COM(77) 620 FINAL, COM(78) 52).

L OBJECTIF, COMME INDIQUE DANS CES COMMUNICATIONS, EST DE PARVENIR
A INTEGRER TOUTES LES MONNAIES DANS UN MEME SYSTEME COMMUNAUTAIRE
DE DISCIPLINE ET DE SOLIDARITE, ADAPTE AUX POSSIBILITES DE CHAQUE
ECONOMIE. CE SYSTEME DEVRAIT AVOIR TROIS COMPOSANTES PRINCIPALES :

A) DES NORMES DE COMPORTEMENT, POUR PERMETTRE AUX AUTORITES MONE-
TAIRES DE CONDUIRE LEUR POLITIQUE DE CHANGE DE MANIERE
COMPATIBLE ET EN CONCORDANCE AVEC LES AUTRES OBJECTIFS DE POLI-
TIQUE ECONOMIQUE DEFINIS EN COMMUN.

B) UN EFFORT DE SOLIDARITE PERMETTANT DE SOULAGER LES PAYS LES
PLUS EXPOSES AFIN D EVITER QU ILS NE RECOURENT AUX MESURES UNI-
LATERALES.

C) UNE CONDITIONNALITE DES CONCOURS FINANCIERS INDIVIDUELS NON
SEULEMENT COMME UNE CONTREPARTIE NATURELLE DE LA SOLIDARITE MAIS
///

NNNN

GPP M CWIK BERL 1/16 4126 14.4.78

X X

346798

M SANTARELLI



315861

■***

NOTE BIO (78) 142 (SUITE 1) AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE, AU DIRECTEUR GENERAL DG I ET
A M. OPITZ DG VIII

■***

CONSEIL FINANCES DU 17 AVRIL 1978 (L.KLEIN)

■-----

LE CONSEIL ADOPTERA PROBABLEMENT LA DIRECTIVE CO-ASSURANCE.

EN OUTRE, LE CONSEIL DISCUTERA D'UN RAPPORT SUR L'ETAT
D'AVANCEMENT DES TRAVAUX EN MATIERE D'ASSURANCE. L'ETABLISSEMENT
DE CE RAPPORT AVAIT ETE DEMANDE PAR LE CONSEIL EN MARS 1977. A
CETTE OCCASION, LE CONSEIL AVAIT INVITE LES INSTANCES COMPETENTES
A COMPLETER LEURS TRAVAUX EN COURS SUR LES ASSURANCES JUSQU'EN
MARS 1978 OU, SI CELA ETAIT IMPOSSIBLE, DE LUI SOUMETTRE UN
RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DE CES TRAVAUX.

LE RAPPORT NE FAIT DONC PAS LE POINT DE LA SITUATION GENERALE EN
MATIERE D'ASSURANCES, MAIS PLUTOT DE LA SITUATION DES PROPOSITIONS
QUI SE TROUVENT ACTUELLEMENT SUR LA TABLE DU CONSEIL.

IL S'AGIT DE TROIS DOSSIERS:

- LIBRE ETABLISSEMENT POUR L'ASSURANCE DIRECTE SUR LA VIE;
- CO-ASSURANCE;
- LIBRE PRESTATION DES SERVICES EN MATIERE D'ASSURANCE-DOMMAGES.

EN CE QUI CONCERNE LE PREMIER DOSSIER (DIRECTIVE PORTANT
COORDINATION DES DISPOSITIONS LEGISLATIVES, REGLEMENTAIRES ET
ADMINISTRATIVES CONCERNANT L'ACCES A L'ACTIVITE DE L'ASSURANCE
DIRECTE SUR LA VIE ET SON EXERCICE; PROPOSEE AU CONSEIL EN
DECEMBRE 1973), LE RAPPORT FAIT ETAT DE TROIS PROBLEMES QUI
S'OPOSENT ENCORE SERIEUSEMENT A L'ADOPTION DE CETTE DIRECTIVE:
1. CRITERES FINANCIERS (MARGE DE SOLVABILITE), 2. SPECIALISATION
(POSSIBILITE OU NON DE PRATIQUER A LA FOIS L'ASSURANCE-VIE ET
L'ASSURANCE-DOMMAGES), 3. CESSION LEGALE OBLIGATOIRE. CETTE
DIRECTIVE VISE A REALISER, EN MATIERE D'ASSURANCE-VIE, CE QUI,
POUR L'ASSURANCE-DOMMAGES, EST DEJA ATTEINT: FACILITER
L'ETABLISSEMENT DANS UN AUTRE ETAT MEMBRE QUE CELUI D'ORIGINE.

EN CE QUI CONCERNE LA CO-ASSURANCE (DIRECTIVE PORTANT COORDINATION
DES DISPOSITIONS LEGISLATIVES, REGLEMENTAIRES ET ADMINISTRA-
TIVES EN MATIERE DE CO-ASSURANCE; PROPOSEE AU CONSEIL EN MAI 1977),
LES DERNIERES DIFFICULTES QUI ONT EMPECHE JUSQU'A PRESENT

////

NNNN

L.KLEIN GPP BE 1/3 1741 14.4.78 x x

335010

M. SANTARELLI

335010

L'ADOPTION DE LA DIRECTIVE SEMBLANT AVOIR ETE ELEMINEES TOUT RECEMMENT. ON S'ATTEND A CE QUE LE CONSEIL DU 18 AVRIL ADOPTE CETTE DIRECTIVE (UNE NOTE IP A CE SUJET VOUS PARVIENDRA). L'ADOPTION DE LA DIRECTIVE CO-ASSURANCE EST TRES IMPORTANTE. ELLE DEBLOQUE LE DOSSIER ASSURANCE POUR LEQUEL IL N'Y A PAS EU DE PROGRES DEPUIS DES ANNEES (VOIR POUR VOTRE INFORMATION LA NOTE P-21 DE MAI 1974 QUI ■■■■■■ DECRIT DEJA TRES BIEN LE CONTENU DE LA DIRECTIVE AU MOMENT OU LA COMMISSION L'AVAIT PROPOSEE AU CONSEIL.

ATTENTION: NOUS VOUS PRIONS DE FAIRE, A PARTIR DE MARDI, LA PLUS GRANDE DISTRIBUTION POSSIBLE A LA PRESSE SPECIALISEE DE L'IP SUR LA DIRECTIVE CO-ASSURANCE, QUI VOUS PARVIENDRA.■■■■■■■

LE TROISIEME DOSSIER (DEUXIEME DIRECTIVE PORTANT COORDINATION DES DISPOSITIONS LEGISLATIVES, REGLEMENTAIRES ET ADMINISTRATIVES CONCERNANT L'ASSURANCE DIRECTE AUTRE QUE L'ASSURANCE SUR LA VIE ET FIXANT LES DISPOSITIONS DESTINEES A FACILITER L'EXERCICE EFFECTIF DE LA LIBRE PRESTATION DES SERVICES; PROPOSEE AU CONSEIL EN DECEMBRE 1975) N'EST EGLEMENT PAS ENCORE ACHEVE. IL S'AGIT ICI DE FACILITER LA LIBRE PRESTATION DES SERVICES POUR L'ASSURANCE DOMMAGES. C'EST LA DEUXIEME DIRECTIVE EN MATIERE D'ASSURANCE-DOMMAGES. UNE PREMIERE, CONCERNANT LE LIBRE ETABLISSEMENT, ADOPTEE EN 1973 PAR LE CONSEIL, EST APPLIQUEE DEPUIS FEVRIER 1976. UNE SERIE DE PROBLEMES FONDAMENTAUX S'OPPOSENT ENCORE A L'ADOPTION DE LA DEUXIEME DIRECTIVE TELS QUE, PAR EXEMPLE, LA DEFINITION DE LA PRESTATION DE SERVICES, LE DROIT APPLICABLE AU CONTRAT D'ASSURANCE, LE TRAITEMENT DES RESERVES TECHNIQUES, L'OCTROI DE L'AGREMENT, ETC.).

HORMIS L'ADOPTION DE LA DIRECTIVE CO-ASSURANCE, LE CONSEIL NE PRENDRA CERTAINEMENT PAS DE DECISIONS EN MATIERE D'ASSURANCE.

AMITIES,
M. SANTARELLI COMEUR
NNNN

NNNN

■***

NOTE BIO(78) 142 (SUITE 2 ET FIN) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU GROUPE ET A M. LE DIRECTEUR GENERAL DG I
COPIE DG VIII, M. OPITZ

CONSEIL ECO/FIN DU 17 AVRIL A LUXEMBOURG (CWIK/KLEIN)

EN CE QUI CONCERNE LES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES,
DEUX POINTS ONT ETE ABORDES :

■ - PREPARATION DE LA REUNION DU COMITE INTERIMAIRE DU F.M.I.
(MEXICO 29-30/4/78)

LE CONSEIL A EU UN ECHANGE DE VUES TRES UTILE SUR LES DIFFERENTS
POINTS QUI FIGURENT A L'ORDRE DU JOUR DU COMITE INTERIMAIRE DU
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL (VOIR BIO(78) 142).

LE RAPPROCHEMENT DES ATTITUDES DES PAYS MEMBRES A L'EGARD P. EX.
DU RENFORCEMENT DE LA QUALITE DES D.T.S., LA MISE EN PRATIQUE DES
FACILITES 'WITTEVEEN' ET LES QUESTIONS SUR LA CREATION EVENTUELLE
D'UN COMPTE DE SUBSTITUTION ONT FAIT L'OBJET D'UNE DECLARATION
COMMUNE DES PAYS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE QUI A ETE ADOPTEE
AUJOURD'HUI ET QUI SERA PRESENTEE PAR LE PRESIDENT EN EXERCICE
DU CONSEIL M. HEINESSEN.

■ - SUITE A DONNER AU CONSEIL EUROPEEN DE COPENHAGUE (7/8 AVRIL)

LE CONSEIL N'A DISCUTE QUE LE VOLET ECONOMIQUE DE LA DECISION
DE DEVELOPPER UNE STRATEGIE COMMUNE POUR SORTIR DE LA CRISE ACTU-
ELLE. IL A ADOPTE UNE PROCEDURE DE TRAVAIL PROPOSEE PAR LA
COMMISSION EN VUE DU PROCHAIN CONSEIL EUROPEEN DE BREME ET DU
SOMMET ECONOMIQUE DE JUILLET. IL S'AGIT NOTAMMENT D'UN CALENDRIER
DE TRAVAIL POUR LES PROCHAINS CONSEILS.

M. ORTOLI A NOTAMMENT RECU MANDAT POUR APPLIQUER LE PROGRAMME DE
TRAVAIL QUI A ETE PROPOSE ET QUI CONSISTE D'ABORD EN UNE EXPLORATION
DE LA SITUATION ECONOMIQUE DE CHAQUE ETAT MEMBRE ET SA
POLITIQUE SUIVIE ET DEUXIEMEMENT EN UNE EVALUATION PRELIMINAIRE
DES BESOINS ET DES MARGES DE MANOEUVRE DONT
POURRAIENT DISPOSER LES ETATS MEMBRES. IL A ETE DEMANDE AU
VICE-PRESIDENT ORTOLI DE PRESENTER SES APPRECIATIONS PRELIMI-
NAIRES LORS DU PROCHAIN CONSEIL ECO/FIN DU MOIS DE MAI.

LE VOLET MONETAIRE DES DECISIONS DU CONSEIL EUROPEEN (ZONE DE
STABILITE MONETAIRE EN EUROPE) N'A PAS ETE DISCUTE DANS CETTE
REUNION. LE CONSEIL A SEULEMENT MENTIONNE QU'UN RAPPORT SUR
L'AVANCEMENT DES TRAVAUX ENTREPRIS EN CETTE MATIERE PAR LES
COMITES SPECIALISES (COMITE MONETAIRE, COMITE DES GOUVERNEURS)
EST ATTENDU POUR LA REUNION DU CONSEIL ECO/FIN DE MAI OU JUIN.

////

NNNN

M. SANTARELLI GPP B 1/23 2574 17/4 X X

M. SANTARELLI

■***

AVANT LA REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES DES FINANCES, IL Y A EU UNE REUNION DES MINISTRES DES FINANCES DES PAYS MEMBRES QUI PARTICIPENT AU SYSTEME EUROPEEN DE CHANGE (SERPENT).

LE CONSEIL (QUI A DEBUTE A 12 H) A INTERROMPU SES TRAVAUX A 13H30 POUR UN DEJEUNER DE TRAVAIL DONT LES DEBATS ■■ SE SONT DEROULES 'EN RESTREINT'.

A 15H45 LE CONSEIL A REPRIS LA SEANCE PAR LE DOSSIER 'ASSURANCES'.
DIRECTIVE CO-ASSURANCE

■-----
LE CONSEIL A ADOPTE DE FAIT SANS DISCUSSION LA DIRECTIVE CO-ASSURANCE QUI CONSTITUE UN PREMIER PAS VERS LA LIBRE PRESTATION DES SERVICES EN MATIERE D'ASSURANCE-DOMMAGES. CETTE DIRECTIVE ■■■■ FACILITERA SUR LE PLAN COMMUNAUTAIRE LA CONCLUSION DE CONTRATS DE CO-ASSURANCE ENTRE ASSUREURS DE DIFFERENTS ETATS MEMBRES. ELLE PREVOIT A CET EFFET UN MINIMUM DE COORDINATION DES DISPOSITIONS LEGISLATIVES REGLEMENTAIRES ET ADMINISTRATIVES. VOIR EN OUTRE LA IP(78) 85 QUI VOUS PARVIENDRA PAR EXPRES. L'ADOPTION FORMELLE DE LA DIRECTIVE (APRES NETTOYAGE PAR LES JURISTES-LINGUISTES) SUIVRA SOUS FORME D'UN POINT A LORS D'UN PROCHAIN CONSEIL.

M. TUGENDHAT S'EST DECLARE TRES SATISFAIT DE L'ADOPTION DE FAIT DE CETTE DIRECTIVE. IL SOULIGNE L'IMPORTANCE DE CETTE ADOPTION POUR LE DEBLOCAGE DU DOSSIER 'ASSURANCES' EN MATIERE DUQUEL IL N'Y A PAS EU DE MOUVEMENT DEPUIS DES ANNEES.

M. TUGENDHAT ■■■■■■ A CEPENDANT REGRETTE QU'IL Y A ENCORE DEUX DIRECTIVES SUR LA TABLE DU CONSEIL QUI DEVRAIENT ETRE ADOPTEES RAPIDEMENT. ■■ A SON AVIS, LES QUESTIONS OUVERTES EN CE QUI CONCERNE CES DEUX DIRECTIVES, NE SONT PAS SIGNIFICATIVES ET IL ESTIME QU'IL SERAIT NECESSAIRE DE LES ADOPTER TRES RAPIDEMENT SI LA COMMUNAUTE NE VEUT PAS PERDRE SA CREDIBILITE A CAUSE DE LA LENTEUR DES PROGRES EN LA MATIERE.

RAPPORT 'ASSURANCE'

■-----
CE RAPPORT FAIT LE POINT DES TRAVAUX EN MATIERE D'ASSURANCE QUI SE TROUVENT SUR LA TABLE DU CONSEIL.

MIS A PART LA DIRECTIVE 'CO-ASSURANCE' (R■■■■EGLEE) IL Y A DEUX DOSSIERS OUVERTS : ■■ LIBRE ETABLISSEMENT EN MATIERE D'ASSURANCE-VIE ET LIBRE PRESTATION DE SERVICES EN MATIERE D'ASSURANCE-DOMMAGES.

POUR L'ASSURANCE-VIE, LES PERSPECTIVES SONT BONNES : LES DEUX POINTS QUI NE SONT PAS ENCORE REGLES (LES GARANTIES FINANCIERES ET LA SPECIALISATION DE L'ASSURANCE) RISQUENT D'ETRE RESOLUS DANS UN AVENIR TOUT PROCHE. EN EFFET, LA DELEGATION BRITANNIQUE ■ A ■■■■■ LEVE SA RESERVE EN MATIERE DE GARANTIE FINANCIERE ET LA DELEGATION ALLEMANDE QUI AVAIT DES PROBLEMES

NNNN///

326571

■***

AVEC LA SPECIALISATION DES ASSURANCES (SEPARATION DE L'ASSURANCE-VIE ET DE L'ASSURANCE-DOMMAGES) A LAISSE ENTENDRE QU'IL SERAIT TROUVE UNE SOLUTION TRES PROCHAINEMENT. EN EFFET, CETTE DIRECTIVE SERA REPRISE AU CONSEIL ECO/FIN DU 22/5 ET ELLE RISQUE MEME D'ETRE ADOPTEE CE JOUR LA OU EN JUIN.

EN CE QUI CONCERNE L'ASSURANCE-DOMMAGES, LE CONSEIL S'EST ■ENGAGE A ACCELERER LES TRAVAUX.

DIVERS

■-----

DIS

■----

T.V.A. : LA DELEGATION FRANCAISE ET LA DELEGATION ALLEMANDE ONT FAIT ETAT DE DIFFICULTES NATIONALES DU FAIT DE LA NON-APPLICATION DANS LEUR PAYS DE LA SIXIEME DIRECTIVE TVA. ELLES DEMANDENT UN REPORT DE LA DATE D'APPLICATION A PROPOSER PAR LA COMMISSION. LA COMMISSION REPRESENTEE PAR M. BURKE, A DEMANDE QUE LE COREPER LUI FASSE UN RAPPORT DETAILLE SUR LES DIFFICULTES EXISTANT DANS LES DIFFERENTS ETATS MEMBRES ET QUE LES ETATS MEMBRES FASSENT CONNAITRE A LA COMMISSION LA DATE A LAQUELLE ILS ESTIMENT POUVOIR APPLIQUER EFFECTIVEMENT LA SIXIEME DIRECTIVE TVA. LE PRESIDENT DU CONSEIL A SUGGERE QUE LA SIXIEME DIRECTIVE TVA SOIT DISCUTEE LORS DU CONSEIL ECO/FIN DE MAI. FIN DIS.

LE CONSEIL S'EST TERMINE A 16H30.

AMITIES

MANUEL SANTARELLI COMEUR
(DICTE DE LUXEMBOURG)

NNNN

NNNN

326572

■***

CORRIGENDUM A LA BIO(78) 142 SUITE 2 ET FIN

■-----
RAPPORT 'ASSURANCE'
■-----

POUR L'ASSURANCE-VIE, LES PERSPECTIVES SONT BONNES :
LES DEUX POINTS QUI NE SONT PAS ENCORE REGLES (LES GARANTIES
FINANCIERES ET LA SPECIALISATION DE L'ASSURANCE) POURRAIENT ETRE
RESOLUS DANS UN AVENIR TOUT PROCHE. (AU LIEU DE RISQUENT D'ETRE

IDEM ■POUR LA SPECIALISATION DES ASSURANCES : ... EN EFFET,
CETTE DIRECTIVE SERA REPRISE AU CONSEIL ECO/FIN DU 22/5 ET IL Y
A MEME DES CHANCES POUR QU'ELLE SOIT ADOPTEE CE JOUR-LA....
NNNN

NNNN

314458

■***

NOTE BIO COM(78) 149 SUITE 1 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU GROUPE ET A M. LE DIRECTEUR GENERAL DG I
COPIE DG VIII, M. OPITZ

■-----
CONSEIL EUROPEEN/CONSEIL ECO/FIN (M. SANTARELLI)
■-----

LE PRESIDENT JENKINS ET LE VICE-PRESIDENT ORTOLI ONT RENDU COMPTE
DES TRAVAUX DU CONSEIL EUROPEEN DE COPENHAGUE, NOTAMMENT DANS LE
DOMAINE DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE; LE VICE-PRESIDENT
ORTOLI A PLACE BIEN ENTENDU DANS CETTE PERSPECTIVE LES RESULTATS
DU CONSEIL ECO/FIN DU 17/4 (VOIR BIO 142 SUITE 2 ET FIN).

DANS LE DOMAINE ECONOMIQUE, LE VICE-PRESIDENT ORTOLI A RAPPELE
QU'IL S'AGISSAIT D'ABORD D'ETABLIR EN COMMUN AU NIVEAU DE LA
COMMUNAUTE ET A L'INITIATIVE DE LA COMMISSION, UNE EVALUATION

■-----
DE LA SITUATION DANS CHAQUE ETAT MEMBRE, D'EXAMINER ENSUITE, SUR
PROPOSITION DE LA COMMISSION AU CONSEIL ECO/FIN DU 22 MAI, LES
CONDITIONS ET LES MODALITES D'UNE ACTION CONCERTEE QUI, DE

■-----
L'AVIS DE LA COMMISSION, AURAIT UN EFFET MULTIPLICATEUR SIGNIFICA-
TIF ET POURRAIT PERMETTRE D'ATTEINDRE L'OBJECTIF DE CROISSANCE
QUE S'EST FIXE LE CONSEIL EUROPEEN.

DANS LE DOMAINE MONETAIRE, LE VICE-PRESIDENT ORTOLI A RAPPELE
L'IMPORTANCE QU'IL CONVIENT D'ATTACHER A LA REPRISE DU DABAT MO-
NETAIRE INTERVENU A COPENHAGUE, EN RAISON MEME DE LA
SENSIBILISATION, TANT A L'INTERIEUR QU'A L'EXTERIEUR DE LA

■-----
COMMUNAUTE, AUX CONSEQUENCES DU DESORDRE MONETAIRE ACTUEL (SENSI-
BILISATION A LAQUELLE LA COMMISSION N'EST SANS-DOUTE PAS
ETRANGERE) ET CE, A UN MOMENT OU IL APPARAIT QUE LES ECHEANCES
COMMUNAUTAIRES (CONSEIL EUROPEEN DE BREME 6/7 JUILLET) ET
INTERNATIONALES (SOMMET ECONOMIQUE OCCIDENTAL DE BONN 16/17 JUIL-
LET) PERMETTENT D'ENVISAGER RAISONNABLEMENT DES PROGRES
DECISIFS DANS CE DOMAINE.

IL EST EVIDENT, ONT SOULIGNE MM. JENKINS ET ORTOLI, QU'IL CONVIENT
DANS UN PREMIER TEMPS DE POUSSER ACTIVEMENT LES TRAVAUX ET LES
CONTACTS A TOUS LES NIVEAUX ET EN PARTICULIER SUR LE PLAN
DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES, LA COMMISSION SE RESER-
VANT DE JOUER A CET EGARD UN ROLE DE CATALYSE ET SANS-DOUTE D'INI-
TIATIVE.

M. TUGENDHAT A RENDU BRIEVEMENT COMPTE DE LA DEUXIEME PARTIE DU
CONSEIL ECO/FIN QUI COMME VOUS LE SAVEZ ETAIT CONSACREE AUX 3 DOS-
SIERS 'ASSURANCES' (VOIR EGALEMENT BIO 142 SUITE 1).

AMITIES

MANUEL SANTARELLI COMEUR

NNNN

NNNN

